N° 269. Jeudi 11 Novembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 10 *Novembre*.

Quelques mots en réponse aux attaques des journaux anglais contre la Néerlande.

Nous donnons aujourd'hui la fin de l'article du *Moniteur des Indes*, dont nous avons commencé la publication dans notre n° d'hier.

Les Anglais savent bien aussi qu'il n'est pas si facile d'extirper la piraterie tout d'un coup jusques dans sa racine, et quoique leurs possessions dans l'Archipel indien (le détroit de Malacca et celui de Singapore) soient très restreintes en comparaison de celles des Néerlandais, et que les forces navales de la Grande-Bretagne soient, au contraire, infiniment plus considérables que celles des Pays-Bas, ils n'ont pas été aussi heureux que nous dans leurs efforts pour purger leurs côtes de cette race de bandits. Nous avons déjà cité précédemment divers exemples de pirateries commises dans les mers appartenant aux Anglais, et s'il était nécessaire, nous pourrions encore augmenter le nombre de nos citations. En effet, déjà en 1835, le résident néerlandais de Riouw, M. Cornets de Groot, écrivait dans un rapport officiel adressé à son gouvernement : « Les Anglais reconnaissent eux mêmes qu'une multitude de ces bandits trouvent un asile à Singapore et dans les environs. La chose est si connue, et elle a été si souvent répétée, qu'il ne peut rester de doute à cet égard. Un des journaux, *Chronicles*, publiés à Singapore, constate même que le jeune Tommengong (prince malais), établi dans le village de Telok Blangah dans l'île de Singapore, s'adonne constamment à la piraterie, et même qu'il a des confidents et des espions parmi les chefs des prahous et les gens des petites embarcations (*orang tambang*) dans la rade de Singapore. *C'est de Singapore que les pirates de ces parages tirent d'ordinaire, en secret, leur poudre et leur plomb, et c'est là que le butin provenant des prises est vendu à bas prix ou échangé contre des munitions.* »

Cette assertion est pleinement confirmée par ce que nous lisons dans la relation du voyage autour du globe du célèbre voyageur français, le Baron de Bougainville. Après avoir montré les résultats prodigieux qui, en peu d'années, ont élevé Singapore au rang des premières places d'entrepôt de l'Orient, il ajoute : « Comme il faut toujours qu'une médaille ait son revers, on ne s'étonna pas trop que les Anglais, dont les établissements philanthropiques dans ces îles tendent à réformer le caractère et les habitudes des Malais, et à réprimer leur penchant à la piraterie, *leur fournissent, d'autre part, les moyens de s'y livrer.* Le brigandage des Malais, bien loin d'avoir diminué, semble prendre au contraire plus d'extension chaque jour : et à quoi l'attribuer, sinon à la grande facilité que ces gens, dont on ne changera pas le caractère national et qui tiennent la profession de pirate pour la plus honorable, ont à se procurer des armes à feu ? Sans elles, ils ne montreraient pas autant d'audace, et seraient en tout cas beaucoup moins formidables. Les Anglais font bien, à la vérité, de temps en temps de petites expéditions contre ces bandits, et l'on en cite une entre autres, partie de Pulo-Pinang en 1827, qui détruisit un de leurs repaires dans la rivière de Kourrou, brûla et coula plusieurs pros, et s'empara d'une grande quantité d'armes ; mais que leur sert de les leur enlever de vive force, si c'est pour les leur vendre le lendemain ? *Les Hollandais montrent plus de souci pour la protection de leur commerce, et le seul comptoir de Riouw entretient six embarcations armées pour surveiller ces forbans, dont elles sont la terreur.* »

M. Newbold, écrivain anglais, qui jouit dans son pays d'une grande réputation, écrivait en 1839 : « Je terminerai ce chapitre par quelques considérations relatives à la répression de la piraterie qui existe aujourd'hui *dans une proportion alarmante* dans les détroits de Malacca et de Singapore.... Les pirates malais se réunissent et font leurs attaques avec de petites flottes composées de six ou vingt prahous. Durant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, on les rencontre croisant en tout sens le long de la côte occidentale de la presqu'île malaie (anglaise) et de la côte de Sumatra. Du mois de juin jusqu'à la fin de septembre, on les voit entre les îlots au sud de Singapore et dans les rivières de la côte de Johore (anglais).... Les repaires les plus connus sont :

» Le long de la côte occidentale de la presqu'île malaie, les îles Bintang, Aroe, Cocab, Pisang, Dinding et Sambilan, les îlots le long de la côte de Salangore, et ceux situés entre le cap Rochado et la rivière de Lingi, les rivières Mirbowe, Birman, Pérak, Poeti, Kourou, Muar, Rio Formosa ou » Batoe Pahit, et auparavant aussi la rivière de Lingi, les passages de Ca- » lang et de Doerian et les environs de la pointe Rmania (tous situés » dans les Indes anglaises) ;

« Le long de la côte orientale, les petites rivières entre Johore et Pahang, » la rivière de Kenawang, les rivières de Tringanou et Kalantan et les îles » de Timoang, Tingi, Rédang et Aswer (toutes situées dans les Indes » anglaises). »

D'autres auteurs anglais, peu suspects de partialité envers les Néerlandais, multiplient les faits qui prouvent d'une manière évidente que, soit par une vigilance peu active, soit par impossibilité physique, suite du caractère des Malais, les Anglais n'ont à aucune époque pu prévenir ou réprimer tout à fait le brigandage dans les mers des Indes. Qu'on se reporte au temps où la puissance britannique dans ces mers n'était point partagée, de 1811—1815, non seulement des navires marchands, mais des bâtiments de guerre furent attaqués par des pirates et n'échappèrent qu'avec peine à l'abordage. On se souvient de petites flottes de pirates, de dix à vingt corsaires qui infestaient alors les mers baignant les îles de Java, de Bornéo, de Sumatra et mille difficultés surgissaient à cette époque à Sumatra et aux petites îles environnantes, où de grands navires de la Compagnie anglaise étaient saisis, où des agressions continuelles inquiétaient le commerce. C'est surtout l'indigne ministre de Syf-ul-Alum, le perfide Tuahka Packi, qui jouait un rôle dans ces brigandages. C'est M. Anderson, dans son ouvrage sur l'Atsyn, publié en 1840, qui nous l'apprend ; c'est à ce chef que l'on attribuait le massacre de l'équipage de l'*Elphinstone.* « Tuanka Packi, dit cet auteur, avait commis des *pirateries innombrables* contre des *navires anglais.* » Et on ménageait encore ce chef !

M. le baron Nahuys proclama hautement, après avoir visité les lieux, que « Sigapore en 1820 était un vrai repaire de brigands, un refuge d'assassins. » Aussi désapprouve-t-il franchement que les Anglais aient traité avec le chef de ces brigands pour l'occupation de cette île, au lieu de le punir et de purger efficacement par leurs armes puissantes le détroit de ces forbans.

Au surplus, on n'a qu'à consulter des dates bien plus récentes : qu'on interroge les journaux de Singapore de juin et juillet derniers ; il fourmillent de nouvelles sur des brigandages, des pirateries, des incendies et des meurtres commis par des hordes de bandits sortis des mers de la Chine sous prétexte d'émigration, ou *chassés depuis longtemps des possessions néerlandaises.* On se plaint amèrement de ce que les autorités, dans les détroits de Singapore et de Malacca, n'ont pas de moyens suffisants pour empêcher les actes inouis de cruauté que commettent ces brigands. Le *Strait Times*, journal de Singapore, dans son numéro du 28 juillet dernier, donne des détails intéressants sur les *confédérations de brigands*, connues sous le nom de *Jungle Confederations* existant dans l'île de Singapore. Ce journal constate que l'on vient de découvrir un véritable arsenal encombré de canons, de fusils et d'autres armes, dans l'habitation d'un Chinois mal famé, et pour ainsi dire sous les murs de Singapore. On considère ce brigand comme le chef dirigeant des expéditions incendiaires et barbares, *qui ont tant et depuis si longtemps désolé les territoires anglais et néerlandais.* Ces forbans pouvaient disposer d'une flotte de *vingt* croisières, bien montées et bien équipées, qui étaient le fléau des petits bâtiments marchands, et qui, s'ils ne réunissaient pas toujours à faire de bonnes prises dans leurs courses nocturnes, se jetaient dans l'intérieur des terres, pillant et massacrant les paisibles planteurs et portant partout la désolation. Le journal précité dit textuellement que les autorités néerlandaises *ont justement interdit ces confédérations secrètes des Chinois dans leurs possessions*, et il ajoute qu'il *serait à désirer que le gouvernement anglais, répondant aux instances des autorités de Hong Kong, suivît l'exemple donné par celui des Pays-Bas.* (2) Le mail d'août vient de renforcer toutes ces nouvelles.

On ne nous imputera pas à blâme d'avoir ainsi exposé au grand jour le véritable état des choses. Nous n'avons pas agi ainsi avec l'intention de censurer les actes d'une autre nation ; nous reconnaissons, au contraire, que la tâche d'extirper entièrement un mal si profondément enraciné n'est pas très facile à remplir. Nous rendons volontiers toute justice aux forces navales de la Grande-Bretagne qui dans ces derniers temps ont combattu les pirates avec tant de courage et d'énergie, et réprimé leurs affreux brigandages. Quant aux faits que nous avons publiés, nous avons été contraints de les rappeler par les attaques des journaux anglais qui presque tous, ou du moins les plus importants d'entre eux, ont accusé la Néerlande avec une criante injustice et dans des termes qui outrageaient toutes les convenances. Pour notre part, nous avons répondu avec calme, avec modération, sans recourir aux mots passionnés et injurieux ; nous avons cité des faits. Maintenant, que les hommes impartiaux examinent et décident la question !

Les mesures employées, surtout dans ces dernières années, par le gouvernement néerlandais pour réprimer la piraterie, ont été énergiques, efficaces et exécutées d'après un système arrêté ; l'expédition de Bali en 1846 n'a eu d'autre but que la protection du commerce, et elle a assuré les populations pacifiques contre les attaques des flibustiers. Les seuls actes de brigandage de quelque importance qui ont encore lieu aujourd'hui dans l'Archipel indien, *n'ont point été commis par des pirates originaires des colonies néerlandaises.* Qu'on parcoure la narration des derniers combats livrés par les Néerlandais et les Anglais contre les pirates, et l'on verra que tous ces bandits sortent des îles de Soeloe ou Magindano. Dans un des journaux anglais publiés dernièrement, le *Globe* du 22 octobre, on trouve la preuve évidente que, dans le combat qui a eu lieu le mois de mai 1846, le pyroscaphe anglais *la Némésis* a eu affaire aux pirates de Soeloe ; les habitants de cette île avouent que dans cette attaque 340 des leurs ont été tués, et que des six prahous qui ont échappé trois sont arrivés à Soeloe. Le gouverneur de Singapore, le colonel Butterworth, a envoyé par le vapeur anglais le *Vélocipède* une lettre au sultan de Soeloe, dans laquelle il expose à ce prince la nécessité où il est d'aider à réprimer la piraterie, et lui rappelle le châtiment que la flotte sous les ordres de l'amiral Cochrane a exercé contre le sultan de Brauni. Le sultan a répondu à cette lettre et proteste qu'il n'encourageait pas la piraterie, mais les Anglais reconnaissent que sa déclaration n'était pas sincère. Le *Globe* ajoute à ces détails, qu'il est présumable qu'au commencement de l'année prochaine une flotte sera envoyée à Soeloe, à Basilan et vers les autres lieux de l'Archipel de Soeloe qui servent de repaires aux pirates, dans le but de châtier ces bandits. Un pyroscaphe anglais, un espagnol et un néerlandais, feront, dit-on, partie de cette expédition. Nous n'avons pas appris qu'une pareille expédition doive avoir lieu de la part de notre pays, mais nous sommes certains, à en juger d'après tout ce que le gouvernement néerlandais a fait pour parvenir à détruire la piraterie, qu'il ne refuserait pas son concours si la proposition lui était faite par d'autres puissances d'agir en commun. Il n'y a pas encore si longtemps que la Néerlande, réunissant ses forces navales à celles de l'Angleterre, concourut énergiquement à punir la piraterie barbaresque, par le bombardement d'Alger (le 27 août 1816). Les Anglais et les Néerlandais ont à cette occasion rivalisé de courage et de bravoure. L'amiral anglais, lord Exmouth, après le combat, a rendu un éclatant témoignage de son estime et de son amitié à l'amiral hollandais van Capellen : « Pendant tout le combat, dit-il, je n'ai pas perdu un seul instant de vue mes amis les Hollandais ; ils ont, ainsi que nos marins, contribué de toutes leurs forces à la gloire de cette journée. » (1)

Lorsque dans les Indes la cause de l'humanité l'exigera, la Néerlande ne restera pas en retard d'agir. En effet, la proposition n'a-t-elle pas été faite autrefois par notre pays de réunir ses forces pour extirper le mal ! D'après tout ce que nous avons appris des brigandages dans l'Archipel indien, nous ne doutons plus un seul instant que la piraterie n'ait son siége dans les îles de Soeloe et de Magindano ; les sultans des îles mentionnées ont bien pu dire qu'ils n'équipaient aucun bâtiment de corsaire ; il est cependant certain qu'ils permettent ces armements et qu'ils ont leur profit dans le rapt des hommes et le butin obtenu par la force et la violence, et dans l'approvisionnement des prahous en poudre, munitions de guerre et vivres. L'application de mesures énergiques propres à faire cesser un pareil état de choses, sera assuré-

(1) Le 5 février dernier deux navires de commerce anglais ont été assaillis et pris par des brigands dans la baie de Chimmo, sur la côte orientale de la Chine. Vingt personnes ont été massacrées et on évalue la perte des chargements de ces navires, consistant en opium, à plus de 75,000 piastres (187,500 florins).

(2) A propos d'Alger, un fait est relevé par l'historien de la marine nationale, M. J. C. de Jonge, qui prouve quels résultats on a à attendre si la saine appréciation des choses, et la nécessité reconnue d'une coopération cordiale ne sont pas prédominées par les préventions et les fausses assertions. Cet historien rapporte qu'en 1664 le gouvernement de la Hollande avait proposé aux gouvernements anglais et français d'opérer ensemble et sur grande échelle contre les pirates de la Méditerranée ; des jalousies nationales firent rejeter cette proposition ; aussi ce n'est que de nos jours que cette piraterie reçut le dernier coup par la prise d'Alger par les Français.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 11 NOVEMBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN. (1)

Première partie.

XV.

Bérénice ne voyait pas avec grand plaisir cette partie projetée, et elle n'en avait encore rien dit à Onésime ; le surlendemain, lorsque les deux jeunes filles revinrent pour savoir la réponse du pêcheur, Onésime accepta avec empressement, et le dimanche, vêtu comme nous l'avons déjà vu, il conduisit Bérénice au château. Les deux jeunes gens continuaient à se moquer de lui, quoique avec plus de modération ; leur savoir-vivre leur apprenait qu'Onésime était comme eux, en ce moment, l'hôte de M. Malais, et qu'ils devaient à M. Malais de traiter son hôte avec quelques égards. On se rendit sous un dôme de hauts marronniers qui entrelaçaient leurs branches et formaient une tente verte. M. et Mme de Fondois n'étaient pas très fâchés de voir simplifier un peu les rôles de comparses et d'utilités qu'on leur faisait jouer dans les contredanses ; quant à Mme Dorothée Malais, vêtue successivement de toutes les belles robes à la mode de Paris, comme on sait, elle était enchantée de danser. On se mit en place pour la contredanse ; le comte prit la main de Mme Dorothée Malais, Ernest s'empara de sa cousine, M. Malais fit danser Pulchérie, et M. de Fondois prit Bérénice, qui, sans lui, aurait couru grand risque d'être oubliée, quoiqu'en réalité ce fût une jeune fille jolie et bien habillée, avec tout le goût que pouvait comporter la simplicité de ses vêtements. Onésime joua la seule contredanse que maître Epiphane lui eût apprise, après quoi il demanda qu'on lui mît un pot de cidre à côté de lui, ce qui fut exécuté. On ne tarda pas à se mettre en place pour une autre contredanse. Le comte, qui croyait en avoir acheté le droit en dansant avec Mme Dorothée Malais, prit cette fois Pulchérie. Onésime joua encore les mêmes airs, puis les mêmes à une troisième et à une quatrième contredanse.

— Vous n'en savez-donc pas d'autres ? demanda Marie.

— Non, mademoiselle ; il n'y a pas long-temps que j'apprends, et puis on aime beaucoup ces airs-là à Dive, et, quand on joue des airs *à qui* on n'est pas accoutumé, on ne danse pas si bien.

Ernest, qui avait eu avec M. de Fondois la conversation dont le résultat avait été prévu par Marie, et qui avait été la veille-même déclaré son fiancé, alla parler bas à Mme de Fondois, qui eut l'air de refuser ; mais M. de Fondois appuya la demande d'Ernest, et il fut décidé que Marie pourrait faire un tour de valse avec son fiancé. La chose convenue, on pria Onésime de jouer une valse, et grand fut le désappointement quand il dit qu'il n'en savait pas ; on essaya de valser sur les airs de contredanse, mais il fallut y renoncer. Marie dit à Pulchérie : Il faudra que nous lui apprenions au moins une valse. — M. Onésime, ajouta-t-elle, Pulchérie et moi, nous vous apprendrons une valse ; vous viendrez aux heures où vous n'êtes pas à la mer, et, à force de vous jouer une valse au piano, nous vous la mettrons dans la tête, et vous pourrez nous faire valser avec votre flageolet ; maman valse très bien.

— Je te remercie bien de la sollicitude, petite sournoise, dit Mme de Fondois, mais je ne valse plus.

— Il y a toujours Pulchérie qui valse à ravir.

— C'est déjà beaucoup, dit à demi-voix Mme de Fondois à sa fille, que nous te laissions valser avec ton futur mari ; mais avec qui et à quel titre valserait Mlle Malais ?

— Ah ! maman, c'est bien arriéré ces idées-là ; on laisse faire à Pulchérie ce qu'elle veut, on a confiance dans sa modestie et sa retenue, et on ne croit pas qu'elle sera perdue pour danser en tournant, au lieu de danser en allant à droite et à gauche.

On dansa encore deux ou trois fois la contredanse d'Onésime, puis on fit une collation et on se disposa à se séparer ; il fut convenu que, dès le surlendemain, Onésime viendrait prendre sa leçon avec les deux jeunes filles. Ernest proposa de reconduire Bérénice et son frère ; la lune se levait, on verrait la mer argentée par la lune. Mme Malais et Mme de Fondois dirent qu'elles étaient fatiguées. M. de Fondois et M. Malais se mirent de la partie, sans quoi on n'aurait pu la faire convenablement. M. de Fondois, en homme bien élevé, pensa que Bérénice, ayant été admise dans leur société, devait être traitée comme les autres femmes, et lui offrit son bras. Onésime *prit* celui de Pulchérie au moment où le comte s'avançait ; mais il ne put lui parler que de choses indifférentes, parce que le comte marcha obstinément à côté de Pulchérie. Marie et Ernest étaient toujours en avant ou en arrière. M. Malais fit route à côté de M. de Fondois. Quand on fut au bord de la mer, Bérénice rappela à son frère qu'il devait se mettre en route pendant la nuit, et qu'il fallait qu'il dormît au moins quelques heures. Les deux jeunes gens s'amusèrent à presser Onésime de s'aller coucher. Pulchérie elle-même lui dit : — Il faut vous reposer, Onésime, vous n'oublierez pas que nous vous attendons après-demain pour votre leçon.

Dans le peu de chemin que le frère et la sœur firent après avoir quitté les habitants du château, Onésime se montra si heureux de se voir admis au château, de ne plus être étranger aux habitudes et aux plaisirs de Pulchérie que Bérénice n'eut pas le courage de le désabuser et de lui dire ce qu'elle pensait de leurs nouvelles relations avec elle. Pendant ce temps, Pulchérie avait accepté le bras du comte de Morville ; elle n'était pas sans inquiétude de ce qu'il allait sans doute lui dire sur les familiarités d'Onésime, mais il eut le bon goût de n'en pas parler, et elle lui en sut gré.

La lune éclairait doucement le calme immense de la mer. Ils restèrent quelque temps à la contempler, puis les grands parents donnèrent le signal du retour. On se mit en devoir de gravir la côte qui va de Dive à Beuzeval. On se retourna plusieurs fois pour revoir la mer, puis on marcha dans des *cavées*, chemins creux de six à huit pieds entre des haies et des arbres, au pied desquels fleurissent tant de fleurs sauvages et bourdonnent tant d'insectes éclatants. Ernest et Marie marchaient fort en avant, Pulchérie et Morville fort en arrière. M. de Fondois et M. Malais causaient de choses et d'autres. Morville fit à Pulchérie une déclaration d'amour qui n'était pas moins ampoulée et ne valait pas beaucoup mieux que celle que le clerc avait rédigée pour Onésime ; mais le langage de l'amour a une si douce musique, que l'on se préoccupe peu des paroles. Pulchérie voulut d'abord presser le pas et rejoindre M. Malais ; Morville pria et pressa tant, qu'on consentit à rester à la distance où on était, à la condition qu'on causerait d'autre chose. La convention faite, celle qui l'avait imposée ne fit rien pour empêcher d'y manquer. Elle permit que Morville lui parlât encore de son amour.

Le lendemain, il se fit au clair de la lune une nouvelle promenade, dans laquelle Morville fit de nouvelles variations sur le même thème. Pulchérie se rejeta sur l'obéissance qu'elle devait à ses parents, et refusa la moindre réponse, si elle ne lui était dictée par eux.

—Je ne puis encore parler à vos parents, répondit Morville, d'abord par-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

surément approuvée par chaque gouvernement, et principalement par celui des Pays-Bas. Quand il sera prouvé que ces sultans ne veulent pas changer de conduite, un prompt châtiment saura bien mettre un terme à ces brigandages ; ils seront bien forcés de renoncer à ces pillages, quoiqu'ils soient pour eux une habitude et un besoin, et l'emploi des mesures rigoureuses et énergiques aura indubitablement pour résultat d'effrayer le peu de pirates qui pourraient encore se trouver sur d'autres points. Les bâtiments à vapeur donnent maintenant aux Européens des moyens nouveaux et bien plus efficaces.

Au lieu d'éveiller des jalousies surannées, des passions qui sont toutes contraires aux besoins du commerce, au développement de la civilisation, surtout dans les contrées dont il s'agit, il serait bien plus rationel et plus conforme à l'esprit qui présidait aux négociations du traité de 1824, de cultiver les relations des deux Etats qui ont tous deux un intérêt si puissant au maintien de la sécurité du commerce dans ces parages, où la bonne entente, le cordial concours des deux pavillions imposeront de plus en plus aux bandits et augmenteront le bien-être des populations, déjà soustraites à une vie vagabonde et rendues aux travaux de la paix.

Par suite des actives recherches d'un des commissaires de police de cette ville, M. Waldeck, la justice est parvenue depuis quelques jours à découvrir les fauteurs d'une fabrication de fausses valeurs monétaires qui avait lieu dans cette ville, et dont la mise en circulation s'opérait dans les villes voisines. Quatre arrestations ont été faites avant-hier ; les individus arrêtés sont un dessinateur lithographe et un imprimeur lithographe, accusés d'avoir fabriqué de fausses valeurs monétaires, et un commissionnaire en articles de commerce et un fabricant de pains d'épices, accusés de les avoir mises en circulation.

La justice a ordonné aujourd'hui six nouvelles arrestations qui ont eu lieu cette nuit et dans la journée.

On apprend en outre que le maître-ouvrier d'un des accusés (le fabricant de pains d'épices) s'est suicidé cette nuit sur la route de Leide.

Il s'est fait beaucoup d'affaires dans les fonds hollandais et principalement dans les intégrales, à la Bourse d'Amsterdam du 9 de ce mois, et ils se sont placés à un cours un peu plus élevé.

Le marché a été animé dans les fonds espagnols et surtout les ardoins, qui par suite de quelques ventes se sont améliorées de 1/4 p. c.

Les métalliques étaient assez généralement demandés en hausse.

Les partis commencent à prendre en Angleterre leurs dispositions pour la prochaine session. Les membres du nouveau parlement qui appartiennent au parti de la propriété foncière sont invités à se réunir le 18, chez lord Stanley.

« Il importe, dit le *Standard*, que l'on sache que cette réunion n'a nullement pour objet de concerter des mesures hostiles au ministère. La position de lord J. Russell n'est certainement pas digne d'envie. Il faut donc que le parti de la propriété se tienne loin de toute vue ambitieuse. Il ne faut pas qu'il cherche à embarrasser un ministère qu'il ne renverserait pas, et il doit accorder au gouvernement tout appui compatible avec ses propres principes. »

Lord J. Russell continue de recevoir les députations des villes commerciales. On le presse pour savoir s'il compte ouvrir une enquête sur la situation monétaire du pays; jusqu'à quel point il entend venir au secours de la détresse des centres manufacturiers. Mais lord Russell refuse de s'expliquer.

La désorganisation fait chaque jour de nouveaux progrès en Irlande. On écrit de Strokestown, sous la date du 2 novembre:

Au moment où le major Mahon revenait chez lui d'une réunion de la direction des administrateurs de l'union de Rossommon, dans la soirée, il a été tué d'un coup de fusil, par un assassin, à quatre milles environ de Strokestown. Il était six heures vingt minutes du soir. Le major Mahon, neveu du feu général lord Hartland, était propriétaire à Roscommon. Ses tenanciers lui devaient trois années de fermages, s'élevant à 30,000 livres sterling (360,000 fl.) L'année dernière, plusieurs de ces tenanciers avaient consenti à évacuer les terres, et le major Mahon avait frété deux bâtiments à ses frais, et avait envoyé beaucoup de tenanciers en Amérique.

On savait, du reste, que son nom était le premier inscrit sur une liste de douze personnes qui devaient être assassinées. On dit qu'il avait dépensé 6,000 liv. sterl. pour faciliter à beaucoup de ses tenanciers l'émigration en Amérique. Deux assassins l'attendaient. Un des coups de feu a raté; l'autre l'étendit raide mort. Il a reçu la charge dans la poitrine.

Le commission de la chambre des députés de Bavière, qui a eu à examiner les propositions du gouvernement relatives aux moyens financiers destinés à couvrir la dépense de l'achèvement des chemins de fer, a pris des conclusions qui sont à peu près conformes aux propositions ministérielles, sauf qu'elles proposent de prendre, sur l'excédant des recettes et sur les ressources ordinaires des budgets, une partie de la somme (9 millions et demi de florins), et d'autoriser le gouvernement à contracter un emprunt à 4 p. c., pour les 10 millions restants, ou à émettre pour 12 millions de billets du trésor.

La première chambre des états de Bavière s'est prononcée comme la seconde, pour l'abolition de la loterie.

En Espagne, le ministère se prépare pour la session qui va bientôt s'ouvrir. La retraite de M. Ros de Olano, comme ministre de la justice, est certaine.

L'*Eco del Commercio*, de Madrid, du 3 novembre, donne les détails suivants sur le refus fait par le général Espartero de l'ambassade de Londres :

« M. Isturitz représentant de l'Espagne à la cour britannique, se présenta chez le duc de la Victoire, et lui remit un pli contenant sa nomination d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la reine Victoria. L'ordonnance royale était conçue dans les termes les plus flatteurs pour le duc. Le général n'accepta pas ces fonctions ; il préfère, sans doute, celles de sénateur, et il ne manquera pas de justes raisons pour motiver son refus. On dit que dans sa réponse à S. M., il réitère les protestations de sa fidélité et témoigne toute sa reconnaissance de cette marque de faveur et d'estime. On ajoute à ces détails qu'après que le duc de la Victoire eut refusé l'ambassade qui lui était offerte, M. Isturiz lui remit une ordonnance royale enjoignant au général Espartero d'attendre à Londres les ordres du gouvernement sans entrer à ce sujet dans des considérations étendues; nous ne pouvons nous empêcher de témoigner la surprise que nous cause une ordonnance royale qui empêche le duc de la Victoire de venir prendre place dans le sénat, comme nous sommes certains que c'était son intention. »

Le refus d'Espartero d'accepter l'ambassade de Londres est-il un triomphe pour le général et son parti? Les journaux progressistes semblent disposés à l'envisager ainsi. Nous croyons, dit *El Faro*, que le triomphe est plutôt pour le gouvernement, et les partis qui, en offrant un poste diplomatique élevé au chef militaire de leurs adversaires, ont exercé un acte positif de tolérance politique.

Le prince de Joinville, après un séjour de deux jours à Livourne, où il a eu plusieurs conférences avec l'envoyé de France en Toscane, M. le comte de la Rochefoucauld, est reparti le 31, à bord du *Titan*, pour le golfe de la Spezzia. Cinq vaisseaux de ligne et trois frégates à vapeur, placés sous les ordres du prince, sont mouillés dans le golfe, où l'on dit que ces forces navales passeront une partie de l'hiver. La présence de cette flotte sur les côtes d'Italie a donné lieu à une foule de conjectures, et l'on trouve surprenant que le prince de Joinville n'ait pas rendu visite à la cour de Toscane.

La *Gazette de Prusse* publie le relevé suivant de la situation de la Banque de Prusse pour le mois d'octobre dernier :

ACTIF.	Numéraires et lingots.	12,328,700	thalers.
	Billets de caisse.	1,129,900	»
	Billets de change, etc.	16,478,100	»
	Prêt au lombard.	14,032,300	»
	Effets publics, diverses créances . . .	13,321,100	»
PASSIF.	*Banknotes* en circulation.	16,282,400	»
	Capitaux déposés	23.556.900	»
	Prêt de l'Etat en billets de caisse. . . .	1,900,000	»
	Créance de l'Etat, des instituts et de particuliers.	3,888,700	»

Une jeune pianiste, remarquable par le talent, par la beauté, par tout ce qui peut intéresser, commence à se faire entendre dans les salons de Paris. Mlle Clémence d'Andelars charme les amateurs, en même temps qu'elle obtient les suffrages raisonnés des connaisseurs, par la grâce d'un jeu plein de délicatesse, et d'une exquise sensibilité. Elle exécute avec une rare supériorité la musique des grands maîtres ; des hommes de l'art ont déclaré n'avoir rien entendu de plus parfaitement rendu que les beaux morceaux de Mozart, interprétés par Mlle d'Andelars, et MM. Alard et Chevillard, du conservatoire et de la société des concerts de Paris. Il faut se féliciter de l'avénement d'une véritable artiste, dans un temps où trop de gens usurpent ou altèrent ce beau titre par la pratique d'une habileté purement mécanique et dépourvue de sentiment.

On nous fait espérer que Mlle d'Andelars, ainsi que le célèbre violon Alard, feront cet hiver un petit voyage artistique en Hollande, où nous osons promettre à ces virtuoses tout l'accueil dont ils sont si dignes.

Ouverture de la session législative belge de 1847-1848.

Hier a eu lieu l'ouverture de la session législative belge 1847-1848 ; le roi a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DU ROI.

« Messieurs,

» Je puis me féliciter des témoignages de bienveillante confiance et d'ami» tié que je continue à recevoir des puissances étrangères. Un incident
» survenu dans nos rapports avec la cour de Rome. Des explications vous
» ront données sur ce fait qui a ému l'opinion publique.

» Un traité de commerce et de navigation a été conclu avec le royaume
» Deux-Siciles. Il sera soumis à votre assentiment.

» Des négociations se poursuivent avec d'autres puissances, pour donner
» l'extension à nos relations commerciales.

» Les efforts de mon gouvernement s'appliquent à rechercher pour nos p
» duits des débouchés extérieurs. Nous devons beaucoup attendre, sous
» rapport, de l'esprit d'entreprise sagement secondé. Une société de com
» ce, combinée avec l'établissement de comptoirs, est une des mesures à
» dre pour atteindre ce but.

» Une convention postale, qui vient d'être conclue avec la France su
» larges bases, réduit le port des lettres internationales et accorde de gra
» facilités pour la transmission des correspondances étrangères.

» Les transports de marchandises et les recettes du chemin de fer contin
» à s'accroître dans une proportion remarquable. Des mesures se prépa
» pour les augmenter encore et pour introduire des améliorations dans
» ploitation de cet important service. Des crédits vous seront demandés p
» achever les stations, les doubles voies, compléter le matériel des transp
» et clore définitivement le compte des dépenses de premier établissement

» L'industrie particulière s'est associée à l'Etat pour donner au pays de
» velles voies de communication : Elle trouvera mon gouvernement dis
» faciliter l'exécution de ses engagements.

» Votre concours sera réclamé pour des travaux publics d'une haute u

» La voirie vicinale, si intimement liée à la prospérité de l'agricultu
» droit à une large part dans ces travaux, qui offriront aux classes nécessi
» et laborieuses d'utiles ressources.

» Parmi les populations qui doivent à bon droit exciter la sollicitude
» gouvernement et des Chambres, nous devons placer en première ligne
» de plusieurs districts de nos provinces flamandes. De constants effort
» attendus de nous, et la nation ne reculera pas devant les sacrifices que
» situation pénible pourrait lui imposer.

» Après deux années de rude épreuve, la Providence est venue en aide
» classes pauvres par une récolte abondante. L'influence immense qu'exe
» l'agriculture sur les destinées du pays est comprise par mon gouverne
» L'agriculture a montré, de son côté, qu'elle sait apprécier nos inten
» L'empressement avec lequel, dans une circonstance récente, elle a rép
» à l'appel qui lui était adressé, a témoigné de sa confiance dans les vues
» actes du gouvernement.

» Par une heureuse coïncidence, l'exposition des produits agricoles e
» nue briller à côté de celle des produits de l'industrie qui a révélé des pe
» tionnements notables.

» L'agriculture et l'industrie, loin d'être hostiles l'une à l'autre, doive
» prêter un mutuel appui. Egalement utiles et honorables, elles sont
» ment dignes de toute notre sollicitude. Bientôt une solennité commu
» nira ceux qui ont su se distinguer par leurs travaux dans ces deux no
» carrières. Je serai heureux de pouvoir, à cette occasion, récompenser
» les yeux du pays, les travailleurs de tous les rangs.

» La prochaine exposition des beaux-arts fournira à l'école belge l'occa
» de prouver qu'elle continue à se montrer digne de son passé, et qu'elle
» soutenir le parallèle avec les écoles étrangères.

» L'instruction publique, à laquelle on peut dire que se rattache la ci
» sation du pays, doit être une de nos premières préoccupations. La légi
» re aura à voter les mesures qui doivent perfectionner et compléter so
» ganisation.

» L'armée, cette grande institution nationale, continue à bien méri
» pays. Par sa bonne organisation, son patriotisme, sa discipline et son dé
» ment, elle est digne de toute ma sympathie et du haut intérêt dont
» n'avez cessé de lui donner des preuves. Je suis heureux de voir mes
» figurer dans ses rangs.

» Votre sollicitude pour les classes indigentes vous déterminera à di
» dans le cours de cette session, les projets de loi sur les monts-de-piét
» dépôts de mendicité et le régime des aliénés. Le système pénitentia
» pelle des réformes que je recommande à votre attention.

» Les ressources ordinaires du trésor ne suffisant pas pour couvrir co
» tement les besoins constatés, et pourvoir à ceux qui sont prévus, des res
» ces extraordinaires sont devenues nécessaires. La Belgique peut d'a
» plus facilement faire face à cette situation, qu'elle a traversé la crise fi
» cière plus heureusement que ne l'ont fait d'autres pays.

» Il est à désirer, Messieurs, que les budgets qui vous sont présentés p
» 1848 soient votés avant l'ouverture de cet exercice. Nous éviterons a
» grave inconvénient des crédits provisoires. Cette marche est d'autant p
» nécessaire que vous aurez à examiner dans quelques mois les budge
» l'exercice 1849.

---

ce que ce n'est pas de leur volonté, mais de la vôtre, que je veux tenir tout mon bonheur. Ensuite il faut que j'aille, pour la forme, demander une sorte de consentement à mon père. Je ne pourrais me permettre une démarche officielle sans l'en avoir prévenu. Au nom du ciel, mademoiselle, laissez-moi lire dans votre cœur que ce n'est pas mon bonheur seul que je cherche dans l'union que je brûle de contracter, etc., — et autres phrases creuses, et ainsi de suite, pendant le temps nécessaire pour que Pulchérie crût, à ses propres yeux, avoir opposé une résistance suffisante. Ils se rapprochèrent du reste de la société, et la jeune fille, qui tremblait fort et pouvait à peine parler quand elle était seule avec lui, fut plus hardie devant du monde, et prenant le moment où elle pouvait encore n'être entendue que de lui, mais où la réponse qu'il lui ferait serait faite pour tout le monde, elle dit : Partez et revenez vite.

Le lendemain matin, Morville annonça qu'il était obligé de s'absenter pour une douzaine de jours. Le soir, Pulchérie, retirée de bonne heure dans sa chambre, eut avec Morville, qui s'était glissé au bas de sa fenêtre, une conversation qui ne parut longue ni à l'un ni à l'autre.

Onésime, quand il arriva avec son flageolet pour apprendre la valse convenue, fut, sans trop bien savoir pourquoi, enchanté d'apprendre le départ du comte, d'autant qu'il trouva Pulchérie sereine et gaie. Marie et Ernest étaient d'une médiocre société pour les autres. Pulchérie fit prier Bérénice de venir un peu la voir; elle n'était plus gênée par la crainte de ce que penserait Morville de sa façon d'être avec ses anciens amis, et d'ailleurs elle était si heureuse! elle trouvait tout bien et tout le monde charmant, ce qui était aux yeux d'Onésime une preuve qu'elle ne pensait pas au comte. Pauvre Onésime! Bérénice elle-même était ravie de voir Pulchérie redevenue pour eux à peu près ce qu'elle était dans leur enfance. Elle se moquait bien d'Onésime et de ses maladresses pendant les leçons, mais c'était avec tant de gaieté et de bonté! elle s'était si bien chargée, toute seule de lui apprendre une certaine valse allemande, elle y mettait tant de patience! Onésime avait son costume de pêcheur, avec lequel il était un fort beau jeune homme, et ne portait ses ridicules habits que le dimanche. Bérénice, en voyant Pulchérie si bienveillante, en faisant le compte des bonnes qualités d'Onésime, en le voyant jeune, robuste et beau, en songeant à leur enfance, cessa de considérer les espérances d'Onésime comme un rêve absurde.

Quand Onésime sut la valse allemande, Ernest demanda à valser avec Marie; mais Pulchérie prétendit qu'Onésime ne la savait pas assez bien encore, et elle lui en apprit une autre sur laquelle valsèrent Marie et son cousin, Pulchérie répondant toujours qu'il fallait encore étudier l'autre, même à Onésime, qui prétendait la savoir. Souvent elle s'enfermait des heures entières dans sa chambre, ou bien elle chantait avec une expression nouvelle toutes ces romances qu'elle comprenait maintenant et qu'elle chantait si mal autrefois. Son jour de naissance approchait. M. Malais se proposait de faire une petite fête. — Que penserait-on, si nous ne faisions pas une fête pour la naissance de Pulchérie? — On disait parfois : Pourvu que le comte de Morville soit revenu pour ce jour-là — Pulchérie seule ne disait rien.

Onésime avait communiqué à Bérénice la lettre que le clerc lui avait faite pour *l'objet de sa flamme*. Bérénice l'avait trouvée très mauvaise. Elle avait conseillé à son frère d'en faire une lui-même sans toutes ces grandes phrases. Onésime avait hésité long-temps, puis s'était décidé. Depuis quelques jours, il portait la nouvelle lettre dans sa poche. L'eau de mer la rendit illisible ; il en refit une autre.

Le jour de la fête était arrivé. Onésime apporta dès le matin un beau bouquet à Pulchérie et s'en retourna. Il devait y avoir le soir danse sous les marronniers, souper et feu d'artifice. Bérénice et son frère arrivèrent au château de bonne heure ; on n'avait pas encore fini de dîner ; ils se promenèrent dans le jardin. Pulchérie ne tarda pas à appeler Bérénice pour l'aider dans quelques préparatifs. Onésime, resté seul et se trouvant sous la fenêtre de Pulchérie, songea à sa lettre. Jusque-là, ou il n'osait pas la lui remettre, ou il se trouvait quelqu'un avec eux. Il pensa le moment favorable. Il grimpa après un treillage et sauta dans la chambre. Là il plaça sa lettre dans un livre, sur une table près du lit. Quelle douce et religieuse émotion il sentit quand il se trouva seul dans cette petite chambre! Il vit un foulard qui avait la nuit enveloppé la tête de Pulchérie ; il le couvrit de baisers et s'enivra de l'odeur qu'y avaient laissée ses cheveux, puis il se jeta à genoux et adressa à Dieu une fervente prière. Il allait sortir par où il était entré ; il était déjà sur la fenêtre lorsqu'il entendit du bruit. Il se rejeta précipitamment en dedans de la chambre ; ce mouvement brusque fit tomber une tête de Socrate en plâtre qui *décorait* la cheminée. La tête creuse se brisa, et au milieu des morceaux de plâtre roulèrent cinq ou six lettres avec des bouquets flétris qui y avaient été cachés. Onésime voulut ramasser le tout, mais le nom d'*Pulchérie* plusieurs fois écrit sur une des lettres le frappa tellement que, sans se demander s'il avait le droit de lire des lettres adressées à Pulchérie, il n'écouta que la passion, mit les lettres dans sa poche, sauta le... ment par la fenêtre et s'enfuit dans le parc. Comme il venait de déplier ... des lettres et d'y voir encore les mots de *chère Pulchérie*, qui mettaient ... nuage sur ses yeux, il s'entendit appeler par Bérénice et par Pulchérie ... alla fort ému du côté d'où partaient les voix. On était rassemblé sous ... maronniers. Pulchérie avait une toilette qui lui seyait à ravir, une cou... ne de reines-marguerites sur le front, et à la main un très beau bouq... Onésime regarda si c'était le sien qu'elle avait reçu le matin avec tan... bienveillance ; mais ce bouquet était composé de fleurs étrangères au p... et que pour la plupart il ne connaissait pas. Il ne tarda pas à deviner ... qui venait le bouquet lorsqu'il aperçut le comte de Morville, qui était ... vé pour le dîner, prévenu de ce qui se passait, dit-il, par un mot d'Er... et apportant un bouquet de Paris.

Pulchérie était rayonnante de beauté et de bonheur. On pria Oné... sime de jouer une contredanse ; la contredanse était à peine finie ... Pulchérie, s'approchant du pêcheur, lui dit — A présent, Oné... une valse, la petite valse allemande que vous jouez si bien. — Puis ... un doux sourire, elle dit quelques mots à Urbain, qui sembla la ... avec ravissement. Deux couples seulement valsaient, Marie et Ernest ... chérie et Urbain. Le comte pressait de son bras la taille souple de ... fille, qui s'appuyait sur lui avec abandon. Les regards de Morville ... templaient avec ivresse. Elle relevait parfois les yeux sur ceux du co... les deux regards se confondaient, Onésime était pâle et tremblant ... coup il s'arrêta. — Eh bien ! dit Morville, continuez donc.

— Non, dit-il, c'est fini.... je suis fatigué.

— Ah ! quel ennui ! dit Marie, cela allait si bien !

— Monsieur Onésime va reprendre, dit le comte.

— Non, je suis fatigué.... je ne jouerai plus.

— Vous êtes fatigué, dit le comte, c'est facile à dire ; mais on ... paie, et...

— Je voudrais qu'on me payât pour vous jeter l'argent au visage.

— Comment, drôle !

— Les drôles... Il y a un drôle ici, et sa tête sont de votre cravate, ... dez-vous ?

(La suite à demain.)

propositions ont été annoncées qui doivent modifier en certains notre législation communale et électorale. Des projets de loi vous seront présentés dans ce but.

l'ordre matériel et financier, comme dans l'ordre moral et politique, session sera, je l'espère, marquée par de nombreux et utiles travaux à trouver cette assurance dans le concours actif et l'appui sincère que préterez à mon gouvernement. »

entrant au palais, le roi a passé en revue les troupes de la de Bruxelles et celles venues du dehors pour cette so-

—

quels paraissent être les plans du ministère belge en des Flandres. C'est le *Précurseur* d'Anvers qui les révèle lignes qui suivent :

croyons savoir qu'on examine en ce moment s'il n'y aurait point avantages attachés à la formation de petites colonies, moitié mi- et moitié civiles, pour les semer sur le sol des Flandres ; car il est rappeler que ces provinces comptent 90,000 hectares de terre tement stériles. »

Lettres espagnoles.

(Correspondance particulière du *Journal de La Haye.*)

Madrid, 3 novembre 1847.

bonne situation que nous devons à l'action loyale et patriotique du Narvaez se développe et se fortifie chaque jour davantage. Les de l'ordre rétabli avec tant de fermeté cherchent à inspirer des sur la stabilité de l'administration actuelle ; n'ayez aucune foi aux ons qu'ils sèment ici, qui sont recueillies par nos journaux d'opposi- reproduites par les feuilles étrangères. Ne croyez rien de ce qu'ils et fait dire de prétendus nuages qui se seraient déjà élevés entre la et le roi, d'une mésintelligence entre le maréchal Narvaez et Marie- ne, d'une nouvelle crise ministérielle, de la démission du général et de son retour à Madrid. Tout cela est imaginé, par les révolu- res, pour tenir les esprits en agitation et en incertitude, pour ébran- confiance dans l'avenir qui leur échappe.

actes extérieurs de la vie des deux royaux époux attestent entre eux leur accord, et personne n'a le droit de supposer qu'il n'en est pas de dans l'intérieur du palais. La reine-mère et le maréchal Narvaez ment de vivre dans les meilleures relations de dévouement respec- d'une part, et d'honorable déférence d'autre part. Le général n'a point pensé à se démettre de sa capitainerie-générale ; avant endre à son poste, il s'est arrêté pour passer quelques jours dans sa le : il n'en a pas fallu davantage pour donner naissance aux bruits a fait circuler sur son compte. Les progressistes n'osent plus soute- accusations de vénalité dont ils ont été si prodigues envers le géné- rieux de ne pas avoir trouvé en lui la docilité qu'ils croyaient pouvoir , on se souvient qu'ils ont été publier que Serrano ne s'était retiré vertu d'un marché et que plus d'un million lui aurait été compté qu'il quittât la cour et Madrid. On sait bien maintenant les raisons litique et de convenance qui ont déterminé la retraite du général no, et les explications calomnieuses sont désormais condamnées au ce.

Quant à la nouvelle d'une crise ministérielle, le prétexte en a été pris la renonciation du maréchal Narvaez au ministère des affaires étran- es, et dans la certitude qu'on a dès maintenant de quelques prochains gements dans le personnel du cabinet, que les amis et les ennemis ouvernement tiennent pour certain qu'il est plus solide qu'il ne l'a s été. Le maréchal Narvaez, en quittant le portefeuille des affaires gères et en gardant la présidence du conseil, a été décidé par deux qui lui font honneur et qui sont des garanties de durée ; il a voulu istraire à la nécessité de suivre le détail d'une multitude d'affaires empêchaient de se livrer exclusivement à la direction générale de tique, à la pensée des réformes et améliorations, et aux nombreux gements de choses et de personnes que l'état actuel du pays l'oblige ivre ; c'en est assez pour occuper toute son activité, et tout le monde avec quelle persévérance, quelle assiduité travaille l'homme d'Etat nous sommes heureux de voir à la présidence du conseil. D'un autre le maréchal a voulu appeler au département des affaires extérieures omme habile, expérimenté, rompu aux habitudes diplomatiques, et l'estime des puissances étrangères, comme la confiance de sa sou- ne. Quand les complications difficiles léguées par le précédent cabi- auront été débrouillées, le maréchal Narvaez prendra probablement direction du ministère de la guerre : ce sera d'accord avec le général oba, à qui une position éminente sera réservée, en récompense de ses services. Il en sera de même du général Ros de Olano, qui est le pre- à se sentir peu à sa place dans le ministère de l'instruction publi- . Dans les différents mouvements de personnes qui auront lieu, on ne consultera pas, comme on l'a vu récemment, des intérêts tout indivi- duels, mais l'intérêt public, et les convenances parlementaires de la majorité des cortès qui vont se réunir. Ainsi, dans ce qui se fait et dans qui se prépare, tout annonce un ministère qui se consolide, et nulle- ment un ministère qui s'affaiblit et se dissout.

a peut-être appris avec étonnement dans votre pays l'offre de l'am- de d'Angleterre au général Espartero. Mais il faut savoir que c'est un appartient au ministère Salamanca ; le maréchal Narvaez a eu la de ne rien changer à la détermination qui avait été prise ; il a laissé un libre cours à la proposition qui avait été faite. Il est douteux qu'Espartero accepte : ses amis s'efforcent de l'en empêcher ; s'il accep- tait, il se trouverait lié et ne pourrait prendre part aux manœuvres des par- tis ; s'il refuse, il a droit, comme sénateur, de venir à Madrid, et là les révolutionnaires espèrent se servir de lui comme d'un drapeau ; ils savent bien qu'en flattant son orgueil, ils pourront l'amener aux démarches les plus compromettantes ; on attend sa réponse ; quelques personnes pensent qu'il aura l'insolence de n'en faire aucune.

On applaudit ici au rétablissement de l'ordre dans l'administration du is et de la maison royale ; les abus seront prévenus par le pouvoir don- un gouverneur, qui assurera l'unité dans le service, veillera aux dé- , préviendra les dilapidations, les infidélités, les scandales de toute ce, et qui, ayant beaucoup d'action, aura aussi beaucoup de responsa- lité. Pour inaugurer ces hautes fonctions, on ne pouvait faire un choix plus heureux que celui de M. le marquis de Miraflorès, gentilhomme qui joint les vertus de l'ancien honneur castillan aux lumières des temps mo- dernes, la dignité de la vie privée à l'expérience de la vie publique. L'at- tention vient de se porter particulièrement sur lui à l'occasion de l'écrit qu'il a publié sur la question de la succession à la couronne d'Espagne ; cet ouvrage a fait ici beaucoup de sensation ; il en fera aussi à l'étranger ; je me propose de vous en entretenir dans une prochaine lettre.

R....

P. S. J'apprends à l'instant que le général Espartero a refusé l'ambas- sade de Londres ; on s'y attendait.

L'emprunt Français.

L'emprunt français qui va être adjugé aujourd'hui 10 novembre, préoccupe vivement les esprits. Le ministre des finances, pour obtenir un prix plus élevé, cherche à diminuer, par des voies indirectes, la somme des rentes qui sera jetée sur le marché ; il a renoncé, dit-on, à faire intervenir dans l'adjudication la caisse des dépôts, mais il persiste à y appeler la banque de France. Les banquiers, de leur côté, n'oublient pas que la place de Paris a perdu sur les deux derniers emprunts, et ils voudraient payer celui-ci le moins cher possible.

« Nous espérons, dit à ce sujet le *Siècle*, que les capitalistes, encouragés par la solidité du crédit public, ne feront pas acte de défiance. Leur intérêt est le même que celui de l'Etat. Tout contractant qui soumissionne un emprunt devient par cela seul un spéculateur à la hausse ; il travaillerait contre lui-même s'il avait l'air de ne pas estimer la fortune publique à sa valeur réelle. En pareil cas, le courage est aussi de l'habileté.

» Dans les précédentes adjudications, les rentes créées pour représenter l'emprunt portaient une jouissance antérieure à la création. Cette jouissance, remontant à plusieurs mois en arrière, constituait un bénéfice qui devait entrer dans les calculs du prêteur. Le nouvel emprunt se présentera dans des conditions différentes, car la jouissance ne partira que du 22 décembre, et sera ainsi postérieure à l'époque de l'adjudication.

» Le cours de la rente, à l'heure qu'il est, représente à la fois le capital et l'intérêt échu. En supposant que le 3 pour 0/0 soit coté à la bourse du 10 novembre à 76 francs 65 c., la décomposition de ce taux donnera 75 fr. 50 c. pour le capital, et 1 fr. 15 c. pour l'intérêt. Si l'emprunt était adjugé au cours de la bourse, ce que nous ne préjugeons pas, il serait donc conclu à 75 fr. 50 c. ; ce serait du 4 0/0 sous une autre forme.

» Les termes des versements, échelonnés sur 25 mois, représentent pour le contractant un avantage que l'on peut évaluer à 2 fr. 70 c. environ. Mais il faudrait, pour en jouir complétement, que le contractant et les actionnaires fussent en mesure de faire fructifier leur argent jusqu'à l'échéance. Quoi qu'il en soit, les délais accordés pour les versements doivent favoriser le placement de l'emprunt, et sous ce rapport ils nous paraissent être dans l'intérêt de tout le monde. »

Le *Courrier des Electeurs*, feuille ministérielle, fait les réflexions suivantes au sujet de l'emprunt dont nous avons parlé plus haut :

« Le jour fixé pour l'adjudication de l'emprunt approche ; c'est l'objet d'une grave préoccupation pour les hommes politiques et pour les gens de finance. Chacun interroge avec une sérieuse attention les éléments d'après lesquels se décide ordinairement la conclusion de pareilles affaires, aussi importante sous le rapport financier que sous le rapport politiques Mais c'est assurément une circonstance exceptionnelle que cette étude ne fournisse aujourd'hui aucune donnée positive et que personne ne puisse prévoir avec quelque fondement dans quelles conditions se fera l'emprunt qui doit être adjugé dans une semaine. Il est évident que la situation de la place de Londres doit avoir une influence marquée sur le résultat de cette adjudication. Ce que sera cette situation dans huit jours, c'est ce qu'on ignore.

On sait, en thèse générale, que cette situation est mauvaise, que l'Angleterre n'a rien à prêter à personne en ce moment ; que, loin de là, elle a le plus pressant intérêt à faire tourner la balance du commerce en sa faveur, on sait qu'elle a, non seulement besoin de tout son capital disponible, mais qu'il faut qu'elle se procure à tout prix l'or et l'argent que des circonstances malheureuses l'ont obligée à envoyer au dehors ; que, partant, elle ne peut guère songer à prendre un intérêt dans l'emprunt que nous allons négocier ; on n'ignore pas que la situation de la Banque d'Angleterre, telle que nous l'avons montrée il y a quinze jours, était loin d'être rassurante, et qu'elle a empiré depuis. Mais ce qu'elle sera dans huit jours, personne ne le sait. L'expérience qui se fait depuis la suspension du bill de 1844, peut tromper bien des conjectures ; nous croyons cette mesure funeste, et nous craignons bien qu'elle ne trahisse les espérances qu'on a fondées sur elle. Toujours est-il qu'il y a là un inconnu considérable, et jusqu'à ce qu'il soit dégagé, on ne peut prévoir quelle influence l'état de la place de Londres exercera sur l'opération dont l'attente nous préoccupe si vivement.

Ce que l'on sait, au contraire, c'est que toutes les fois qu'un emprunt doit se faire, les grandes maisons de banque de Paris reçoivent de leurs correspondants à l'étranger et dans les départements des demandes nombreuses de nouveaux titres. Il n'en est pas de même cette fois, et nous ne croyons pas qu'une seule demande importante ait été adressée à une maison de Paris, de la province ni de l'étranger. D'un autre côté, l'Etat des affaires à Paris est rassurant. Nous n'avons pas éprouvé d'une façon sensible le contre-coup des désastres commerciaux de la Grande-Bretagne, tandis que les faillites se sont multipliées à un degré effrayant et qu'elles continuent encore de l'autre côté du détroit, le greffe du tribunal de commerce n'en a pas enregistré une seule de quelque importance. Nous pouvons nous féliciter et nous énorgueillir de ce résultat vis-à-vis de nos superbes voisins. La situation de la banque de France est bonne, elle est meilleure qu'elle n'était l'an passé à pareille époque. On se souvient que l'état des revenus indirects des neuf premiers mois a dépassé tout ce qu'on en attendait. On nous annonçait, il y a six mois, une diminution de 50 ou 60 millions sur le budget des recettes de la présente année, et les plus confiants comptaient bien sur un déficit de 30 ou 40 millions. Or il n'y aura pas de déficit. Les finances de l'état sont donc, de même que la banque, en meilleur état qu'au moment où la loi qui autorise l'émission du nouvel emprunt a été votée. Ajoutons que les fonds français montrent, depuis quelque temps, une tendance assez prononcée vers la hausse. »

Nouvelles de Suisse.

Nous n'avons pas encore, à la date du 4 novembre, la nouvelle officielle du commencement des hostilités en Suisse. Cependant le *Journal des Débats* était bien informé quand il annonçait hier que dans cette même journée du 4, la Diète avait franchi le dernier pas qui la séparât de la guerre, et qu'elle avait rendu le décret d'exécution, par la voie des armes, de son arrêté du 20 juillet contre le *Sonderbund*. Nous avons reçu aujourd'hui la confirmation de cette grave nouvelle.

La majorité a hésité quelque temps, elle reculait devant l'horreur d'une telle résolution; elle a cédé au courant qui la pousse. Mais c'est en vain qu'elle accumule dès les préliminaires du décret les affirmations les plus évidemment mensongères pour rejeter sur les cantons de la ligue la responsabilité de cette guerre odieuse; ses affirmations ne tromperont personne. Il demeure certain, incontestable pour tous les hommes de bonne foi ; il restera acquis à l'histoire, si l'histoire s'occupe un jour de cette inique et scandaleuse querelle, que les radicaux, dans la Diète, comme au dehors, ont toujours été les agresseurs, que ce sont eux qui ont voulu la guerre, qu'ils ont repoussé toutes les offres de conciliation, qu'ils ont les premiers tiré l'épée, et frappé des concitoyens qui n'avaient d'autre tort que de vouloir défendre leur antique liberté. L'Europe, quoi qu'on fasse pour égarer l'opinion, ne verra dans l'expédition de l'armée radicale que le second acte de la tragédie des corps-francs; elle ne se rappelle que trop bien y avoir vu figurer les acteurs qu'elle retrouve aujourd'hui sur la scène ; elle n'a pas si mauvaise mémoire qu'elle ne se souvienne des criminelles intrigues qui rattachent ce premier acte au sanglant dénoûment qui va s'accomplir.

Le bruit est répandu depuis deux jours à Paris que M. Guizot a ouvert des négociations avec les cabinets de Vienne et de Berlin pour terminer les affaires de la Suisse par une médiation commune. Il s'agirait de la rédaction d'une note collective des trois puissances qui signifieraient aux autorités des deux parties belligérantes, de signer une trève, en attendant que les cabinets signataires du traité de Vienne aient prononcé sur la querelle qui les divise. S'il est vrai qu'un tel projet existe, il est probable qu'il sera bientôt rendu public; car à l'heure qu'il est la lutte est engagée entre les cantons radicaux et le *Sonderbund*

Le bulletin de la *Gazette fedérale*, qui remplace ce journal, annonce, d'après la *Gazette des Grisons*, que le *corpus catholicum* du canton des Grisons a écrit au pape pour demander le rappel des jésuites de la Suisse. Un autre journal parle même de l'envoi à Berne d'un député des Grisons, M. le chancelier Hossle, qui serait chargé d'une mission secrète de la Diète auprès du St Père. Le conseil d'Etat des Grisons a envoyé aussi auprès de la Diète une députation qui doit entreprendre une nouvelle tentative de conciliation ; on ne sait pas encore exactement sur quelles bases.

D'un autre côté, la *Suisse* annonce le décret d'exécution pour jeudi, et le bruit que ce décret serait en effet rendu ce jour-là est fort répandu ici depuis quelques jours parmi les initiés.

Une lettre de Valais annonce que le quartier-général de l'armée valaisienne est provisoirement à Vérolliez. Les premières dispositions militaires seront donc prises du lieu même où l'illustre chef des Thébéens, Saint-Maurice, reçut la palme du martyre et où se trouve la pierre sur laquelle tomba sa tête.

Voici ce qui paraît le plus probable au sujet du plan d'opérations, d'après un journal suisse.

« Après s'être assuré par l'occupation des cantons douteux, comme Neuchâtel, et des fractions de territoires hostiles, comme le Jura, le Freienant, les districts catholiques de St-Gall voisins du théâtre de la guerre, on tiendra en échec les cantons de Lucerne, Schwytz, par des corps placés sur leurs frontières ; puis, avec le reste des forces réunies, 30,000 hommes au moins, le général tombera sur Fribourg, séparé des autres cantons de la ligue et du Valais en particulier, par des Montagnes maintenant infranchissables, et par le district d'Aigle, garni de troupes. On laissera le Valais se consumer de lui-même, bloqué dans la partie haute de son territoire, à partir de St-Maurice, entre les troupes fédérales, le Bas-Valais révolutionné et le Tessin, Fribourg écrasé, les forces fédérales envahiront, sur plusieurs points à la fois, le canton de Lucerne. Lucerne pris et son gouvernement renversé, on tiendra bloqués jusqu'au printemps prochain, les petits cantons. Il est peu probable qu'ils ne se soumettent pas avant cette époque, abandonnés à eux-mêmes et privés de toute communication extérieure ; sinon les forces réunies de la confédération les y forceront alors. »

Voilà, ajoute le journal suisse, l'*Ami du pays*, un plan bien combiné et qui peut réussir si la résistance ne vient pas le contrarier, ou si des événements inattendus, des complications extérieures ne viennent se jeter à la traverse. Bâle-Ville a envoyé à la caisse fédérale son contingent en argent. L'ordre avait été donné à son contingent de marcher avec Bâle-Campagne ; il a dû être rapporté. Ce rapprochement n'était pas prudent. Il n'est guère présumable que ce gouvernement ait le courage de résister ouvertement et sans retour aux sommations de l'autorité militaire fédérale. On doit se réduire à penser qu'il cherchera par tous les moyens possibles à gagner du temps. La consigne la plus sévère est observée aux portes de Fribourg. On abat les arbres qui bordent les routes, pour obstruer les passages. Toutes les routes qui aboutissent au territoire de Berne, à l'exception de deux, ont été coupées et mises hors de service. Des forêts ont été abattues pour empêcher l'ennemi de couvrir sa marche ou de s'y embusquer. Cinq compagnies de Schwytz sont entrées dans le canton de Zug pour aider à sa défense. Les nouvelles de la frontière vaudoise du Valais annoncent que les hostilités sont imminentes sur ce point ; un simple pont sépare les troupes valaisanes des troupes vaudoises. On peut présumer que les hostilités commenceront sur ce point ; si le combat s'engage sérieusement, il sera meurtrier.

—

Le général Dufour a dû quitter Berne le 4 au soir, après le vote du décret d'exécution, pour se rendre sur la frontière de Lucerne ; mais on croit généralement qu'il ne tentera rien avant d'avoir appris le succès de l'attaque dirigée contre Fribourg.

M. Peel a eu dans la matinée du 4 une conférence avec M. Ochsenbein. Le secret a été bien gardé sur l'objet de cette entrevue ; cependant on disait à Berne que le ministre anglais, qui avait reçu la veille un courrier de son gouvernement, avait offert au *Vorort* la médiation de l'Angleterre. Le fait est qu'il ne devait pas y avoir de séance de la Diète le 4 ; que ce n'est que fort avant dans la journée qu'elle a été convoquée, et elle l'a été bien inopinément ; enfin elle ne s'est réunie qu'à 4 heures, et le décret d'exécution a été voté avec une sorte de précipitation. On disait que les radicaux avaient voulu engager les résolutions de la Diète et précipiter les événements de telle sorte qu'il ne restât plus aucune voie à un arrangement quelconque ; en un mot, qu'au moment où l'Angleterre parlait de conciliation et de paix, ils s'étaient hâtés de passer le Rubicon.

Dans cette même séance de la Diète, on a eu communication de la dépêche de Neuchâtel qui refuse positivement et décidément d'obéir aux injonctions du *Vorort* et de fournir son contingent à l'armée radicale. La Diète n'a pris aucun parti à cet égard : elle s'est bornée à renvoyer cette dépêche à la commission chargée des affaires du *Sonderbund*.

On écrit de Bâle, le 5 novembre : « Le grand-conseil de Bâle-Ville est convoqué extraordinairement pour demain. Le résultat n'est que trop facile à prévoir. Tout porte à croire qu'à une majorité, à la vérité peu considérable, cette assemblée sanctionnera par son vote les mesures prises spontanément par le conseil exécutif, à la suite des ordres venus de Berne il y a six jours, et décidera que ce demi-canton doit faire partir son contingent pour l'armée de la Diète.

« Toute correspondance est déjà à peu près interceptée entre Lucerne et les cantons de Berne et d'Argovie. Lucerne elle-même ne communique plus que difficilement aujourd'hui avec l'Italie, parce que le revers méridional du Saint-Gothard est gardé par les Tessinois. Le passage du Splugben a été en même temps fermé par les Autrichiens, il ne reste plus aux cantons commerçants de la Suisse aucune voie de communication directe avec l'Italie. C'est un blocus de fait dont le commerce suisse ne tardera guère à se ressentir.

» Nous avons vu ce matin une bande de trente à quarante jeunes gens de la classe ouvrière parcourant les rues en chantant *la Marseillaise*. Il règne dans la ville une sourde agitation qui semble nous présager quelques scènes de désordre pour la journée de demain. »

—

Voici le texte de l'arrêté d'exécution contre le *Sonderbund*, voté par la Diète dans sa séance du 4 novembre.

« La Diète fédérale,

» Considérant que, par arrêté du 20 juillet de cette année, l'alliance séparée des sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, a été déclarée incompatible avec les dispositions du pacte fédéral et par conséquent dissoute; que les cantons susmentionnés ont été rendus responsables de l'observation de cet arrêté, et que la Diète s'est réservé, si les circonstances l'exigent, de prendre des mesures ultérieures.

» Considérant que les députations des cantons qui composent le *Sonderbund* ont déjà déclaré dans la séance du 22 juillet qu'elles ne reconnaissent pas cette décision;

» Considérant que les cantons mentionnés plus haut, déjà avant le 20 juillet comme après cette date, ont fait des préparatifs militaires extraordinaires, élevé des fortifications de campagne, tiré des armes et des munitions de l'étranger, évidemment dans le but de s'opposer, même par la force des armes, à l'exécution des arrêtés pris par la Diète ;

» Considérant que les mêmes cantons n'ont pas observé non plus l'arrêté du 11 août, par lequel ils ont été sérieusement avertis de s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler la paix publique, mais qu'après comme avant cet arrêté ils ont agi contrairement aux décisions de la Diète en construisant des redoutes et en continuant leurs préparatifs extraordinaires;

» Considérant que l'accès auprès des autorités chargées de donner les instructions et auprès des *Landsgemeinden* des cantons en question, a été refusé aux représentants fédéraux nommés par la Diète; que la propagation de la proclamation conciliatrice, et dictée dans un esprit d'amitié confédérale, a été défendue presque partout, et que, dans le canton de Lucerne, cet acte a été même assimilé à un crime avec peine comminatoire;

» Considérant que des propositions de conciliation faites depuis lors ont été repoussées par les mêmes sept Etats, et que tous les efforts tentés dans le but de les ramener par la voie pacifique à la reconnaissance et à l'accomplissement des devoirs fédéraux qu'ils ont juré de remplir, sont demeurés infructueux;

» Considérant que les députations de ces cantons ont quitté, sous la date du 29 octobre, la Diète, ainsi que le chef lieu fédéral, et que, par cet acte, si on le rapproche des déclarations qui ont été faites en même temps, et des dispositions militaires qui ont été prises depuis lors, ils se sont mis en état de guerre ouverte vis-à-vis de la confédération;

» Considérant que, d'après ces faits, le pacte ordonne et la Diète a pour devoir de faire respecter les arrêtés qu'elle a pris, en se basant sur les prescriptions qui dérivent du droit fédéral, et qu'elle doit employer tous les moyens que lui confère le pacte, pour faire cesser un état de choses qui menace la sûreté intérieure et extérieure de la confédération;

» Faisant l'application des articles 1, 6 et 8 du pacte fédéral, arrête ce qui suit:

» Art. 1er L'arrêté de la Diète, en date du 20 juillet de cette année, sur la dissolution de la ligue séparée conclue entre les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, sera mis à exécution par la force des armes.

» Art. 2. Le général en chef des troupes fédérales est chargé de l'exécution de cet arrêté.

» Art. 3. La Diète se réserve de prendre les mesures ultérieures nécessaires.

» Art. 4. Le directoire fédéral est requis de communiquer sans délai le présent arrêté au général en chef des troupes fédérales, au conseil fédéral de la guerre et à tous les gouvernements cantonaux. »

Faits divers.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce de France vient de donner au haut enseignement agronomique un complément indispensable, en créant un stage pendant lequel les diplomés les plus méritants acquerront, par l'application, la connaissance complète de l'administration rurale et de la pratique agricole. Ce stage, auquel seront admis chaque année les quatre diplomés qui auront subi avec le plus de distinction, dans les instituts, les épreuves de l'examen, consistera dans un séjour de trois années près d'une ferme-école ou d'un établissement de l'Etat ayant une exploitation rurale.

Le stagiaire, tout en aidant le directeur dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée, devra néanmoins s'attacher particulièrement à la pratique agricole et à l'administration rurale. Un réglement déterminera les rapports entre le directeur et le stagiaire. De plus, divers travaux, propres à accroître les connaissances de ce dernier et à faire connaître son aptitude, lui seront imposés. Il recevra chaque année, pendant la durée de sa mise en application, 1,200 fr.

Cette mesure, qui répond à un vœu du conseil-général d'agriculture, et à la demande adressée à M. le ministre par le directeur d'un de nos principaux instituts, sera un motif puissant d'émulation pour les élèves des écoles supérieures d'agriculture et un énergique moyen de compléter leur instruction.

— On écrit de Dordrecht, en date du 7 courant:

Cette nuit, vers une heure et demie, notre ville a été alarmée par un violent incendie qui s'est déclaré dans la distillerie de M. J. Van der Bank. Comme ce bâtiment se trouve à l'endroit le plus étroit du *Voorstraat*, on craignait que le feu ne se propageât promptement, d'autant plus qu'il s'est déclaré tout d'abord avec une grande intensité. En outre la maison voisine était occupée, d'un côté, par un magasin de drogueries et de teintureries, dans lequel il y avait une grande quantité de matières inflammables, et de l'autre, par un apothicaire, et ensuite, par un autre magasin de teintureries et d'huiles.

Heureusement que par suite de l'organisation prompte de secours bien dirigés, on est parvenu à se rendre maître du feu et à le restreindre aux bâtiments de la distillerie, qui toutefois ont été entièrement détruits malgré tous les efforts que l'on a faits; rien n'a pu être sauvé de ce qu'ils contenaient.

Pour comble de malheur, un des pompiers qui était monté sur le toit pour diriger les tuyaux, a fait une chute; il est tombé sur le bras du charpentier Dekreuk, qu'il a brisé, et a blessé un soldat. Lui-même a encore donné quelques signes de vie, mais on désespère de lui faire passer la journée. Vers trois heures on était maître du feu.

D'après ce que l'on dit, les bâtiments seuls étaient assurés, mais rien de ce qu'ils contenaient ne l'était.

— M. P. Regout, fabricant de porcelaines et de cristaux, à Maestricht, vient de remplacer par des tubes en verre les tubes en fonte qui servent à conduire le gaz destiné à l'éclairage de ses vastes ateliers. Ce système, dont il est l'inventeur, offre, dit-on, sous tous les rapports, de grands avantages. Cet industriel a demandé des brevets en France et en Belgique pour sa invention.

— Un monument d'une importance réelle vient d'être découvert rue de l'Arquebuse, à Autun.

C'est une inscription latine en beaux caractères romains, gravée sur une pierre de calcaire tendre, ayant à peu près un mètre de longueur sur 30 à 40 centimètres de hauteur.

Ce monument est brisé en trois morceaux; mais il a été facile de reconstituer l'ensemble. Il a un frappant rapport avec une inscription trouvée à Bourbon-Lancy, il y a bien des années.

— Une lutte de vitesse s'est engagée avant-hier et samedi, à Calais entre le paquebot à vapeur français le *Faon* et les paquebots anglais la *Gorland* et la *Princesse Alice*. Les Anglais ont été vaincus dans la traversée de Douvres à Calais.

— Une espèce d'imposteur nommé Louis Cashmore Napoléon s'est fait passer, à Londres pour le petit-fils de Joseph, ex-roi d'Espagne, et il était parvenu à se faire prêter des vêtements splendides pour jouer son rôle. Il avait même cherché à se présenter au prince Louis-Napoléon qui, n'ayant aucune connaissance de cette parenté, avait refusé de le voir. Alors on a commencé à soupçonner l'imposture. On l'a forcé à restituer les vêtements qui lui avaient été prêtés; le malheureux a cherché à se suicider et il a été obligé de comparaître devant le lord-maire pour cette tentative. Le lord maire a exigé deux cautions de 5 liv. sterl. chacune, afin qu'on puisse toujours le retrouver s'il était nécessaire.

— Vendredi, est décédé à Gand, à l'âge de 78 ans, le R. P. Ackerman, dernier survivant de l'ordre des anciens dominicains de ce diocèse, et depuis 1814, curé du Grand-Béguinage de cette ville.

— La manie du suicide a failli coûter la vie, cette semaine, à deux malheureuses femmes dans les environs du Hâvre: l'une d'elles a été secourue encore à temps et arrachée à la mort; l'autre a succombé.

La première, était une jeune femme de dix-sept ans, mariée seulement depuis deux mois environ. Exaltée, dit-on, par des chagrins intérieurs, elle avait pris du poison, mais n'ayant pu résister aux douleurs que lui causaient les substances vénéneuses, elle a avoué l'acte de désespoir qu'elle venait d'accomplir, et le médecin, appelé sur-le-champ, lui a administré un contre-poison qui lui a sauvé la vie.

La seconde s'est pendue, à la Route-Neuve. Chassée à la suite de scènes fâcheuses de chez l'individu avec lequel elle vivait, cette infortunée, qui se voyait enceinte et sans ressources, est entrée furtivement dans la maison dont elle avait été violemment expulsée et s'y est donné la mort par strangulation. Lorsque son compagnon rentra, le premier objet qui frappa ses yeux fut le corps de la pauvre femme, pendant encore à la corde fatale qui lui avait servi à accomplir son dessein. Il s'est empressé de faire prévenir l'autorité, et le suicide ayant été constaté, la police a procédé à l'enlèvement du cadavre.

— Il est question d'un procès entre M. Lefeire, directeur du théâtre du vaudeville et M. Arnal. Le directeur accuse M. Arnal d'avoir mis le plus mauvais vouloir dans sa manière de jouer à la première représentation de la pièce intitulée: *Elle ou la mort*; on attribue à la manière dont il a débité son rôle le mauvais succès de ce vaudeville. En conséquence M. Lefeire veut résilier son engagement avec M. Arnal, qu'il paie à raison de 40 mille francs, plus 3 mois de congé par an.

— Le nombre des individus, porteurs de fonds publics anglais, qui ont dû se présenter à la banque d'Angleterre pour recevoir leur semestre, s'élevait à 154,904. — 51,609 porteurs avaient à toucher un semestre de 5 liv. st. et au-dessous; 25,274 personnes étaient inscrites pour un semestre de 10 liv. st. au plus; 54,145, pour 50 liv. st.; 13,087, pour 100 liv. st.; 6,889, pour 200 liv. st.; 1,917, pour 300 liv. st.; 1,203, pour 500 liv. st.; 520, pour 1,000 liv. st.; 163, pour 2,000 liv. st., et 97 pour plus de 2,000 liv. st.

TÉLÉGRAPHE MAGNÉTIQUE.

On s'occupait depuis quelque temps de déterminer, au moyen de la télégraphie magnétique, la longitude respective de New-York, Philadelphie et Washington. Il paraît maintenant que ces expériences ont donné des résultats satisfaisants. Les observations étaient faites à Washington par le professeur Keith, à Philadelphie par M. S. C. Walker, et à Jersey (près de New-York) par le professeur Loomis. Les trois observatoires étaient mis en rapport par un fil métallique, de manière à ce que les signaux télégraphiques pussent être faits entre eux à volonté. Pendant les premières expériences, les signaux s'échangeaient aisément entre Jersey et Philadelphie, et ensuite entre Philadelphie et Washington, mais on ne pouvait pas toujours transmettre les signaux directement de Jersey à Washington. La puissance de la batterie paraissait trop faible relativement à la distance à parcourir. Mais le 29 juillet, la difficulté se trouva surmontée. Ce jour-là, vingt signaux horaires furent faits à Jersey et notés à Philadelphie et à Washington; vingt signaux faits à Philadelphie, furent aussi notés à Jersey et à Washington; enfin vingt signaux donnés à Washington furent notés à Philadelphie et à Jersey. De cette façon, la comparaison des trois horloges se trouvait parfaitement établie, et le plan primitif d'observations suivi à la lettre. C'était un succès glorieux, susceptible de faire oublier aux observateurs tous leurs désappointements antérieurs. Des séries complètes de signaux ont depuis été échangées, à plusieurs reprises, entre les trois observatoires; ainsi le but de ces observations se trouvait complétement atteint.

La différence de longitude entre Jersey et Philadelphie est *quatre minutes trente secondes*; et celle entre Jersey et Washington *douze minutes et trois secondes* — en omettant dans les deux cas une fraction de seconde qui ne sera parfaitement déterminée que lorsque les observations auront été rigoureusement réduites.

Il n'est pas rare d'entendre exprimer des doutes relativement à l'extrême vélocité attribuée à la transmission des signaux par le télégraphe magnétique. Les expériences dont il s'agit donnent sur ce point des informations précises; elles fourniraient même le moyen de mesurer la vélocité du fluide électrique si le temps employé pendant son passage de Jersey à Washington n'était pas trop court pour être rigoureusement apprécié. Supposons que la différence de longitude entre les deux observatoires soit exactement douze minutes. Dans cette supposition, lorsqu'il est dix heures à Washington, il sera dix heures douze minutes à Jersey. Maintenant, qu'un signal télégraphique soit donné à Jersey; si ce signal est reçu instantanément à Washington, l'horloge de ce dernier endroit marquera exactement dix heures. Mais s'il faut une seconde pour que le signal parcoure la distance de Jersey à Washington, l'horloge de Washington marquera dix heures une seconde à son arrivée, c'est-à-dire que, d'après cette comparaison, la différence entre les horloges de Jersey et de Washington paraîtra de *onze minutes et cinquante-neuf secondes*. Supposez encore qu'à dix heures un signal soit donné à Washington, si ce signal est reçu instantanément à Jersey, l'horloge de Jersey marquera également à sa réception dix heures douze minutes; mais s'il faut une seconde pour que le signal soit transmis de Washington à Jersey, alors, à l'arrivée du signal, l'horloge de Jersey devrait marquer dix heures douze minutes et une seconde, c'est-à-dire que suivant cette comparaison, la différence entre les deux horloges paraîtrait être de *douze minutes et une seconde*. Les deux comparaisons diffèrent donc de deux secondes, ou deux fois le temps nécessaire pour que le signal soit transmis de Jersey à Washington.

Maintenant, quel que soit le temps nécessaire pour la transmission du signal, la différence entre la comparaison des heures marquées par les horloges doit être *du double* de la distance; et la longitude tirée des signaux transmis de Jersey à Washington serait *moindre* que celles des signaux transmis de Washington à Jersey.

Mais quel est le resultat des expériences faites jusqu'à présent? Les longitudes tirées des deux manières de comparer les horloges *diffèrent réellement*. La différence *s'élève dans quelques cas à un tiers de seconde*; mais, quelque étrange que cela puisse paraître, cette différence se trouve *dans la direction fausse*, ou si l'on aime mieux, *inverse*. La longitude tirée des signaux transmis de Jersey à Washington est plus grande que celle qui est tirée du signal transmis de Washington à Jersey. Il semble qu'on en pourrait conclure qu'un signal est transmis par le télégraphe magnétique en *moins que rien de temps*. Notez que nous parlons maintenant de temps *absolu* et non de temps *relatif*, car il est incontestable qu'un signal donné à Jersey avant dix heures, atteindra Washington longtemps avant dix heures, suivant le temps de Washington. Mais les observations sembleraient indiquer qu'un signal fait à Jersey est reçu à Washington avant qu'il ait été fait à Jersey; et pareillement qu'un signal fait à Washington est senti ou reçu à Jersey *avant qu'il soit fait à Washington*. Cette conclusion, toutefois, conviendrait mieux à la poésie qu'à la science. Il est probable que la différence en question provient de la difficulté d'estimer des infinies fractions de seconde. Ce qui semble l'indiquer, c'est qu'un soir les horloges de Jersey et de Philadelphie se trouvèrent aller d'accord; et que les signaux correspondants avec la sonnerie de l'horloge du départ se trouvèrent aussi coïncider avec la sonnerie de l'horloge d'arrivée. Ainsi, il n'y avait pas une fraction de seconde appréciable à l'oreille, entre les deux termes de comparaison qui se trouvaient donner des résultats en apparence identiques. Quelquefois les observations présentaient une différence d'environ *un tiers de seconde*: différence qui s'expliquerait encore, en supposant que chaque observateur s'est trompé d'un *sixième de seconde*; seulement il nous faudrait admettre que chaque observateur, à l'arrivée du signal, estime le temps un sixième de seconde *trop fort*, ce qui semblerait indiquer que le signal est senti sur un point lointain avant que d'avoir réellement été fait.

Pour examiner quel fondement pouvait avoir cette hypothèse, voici comment on s'y est pris: Les trois observateurs, MM. Loomis, Walker et Keith se sont réunis à Jersey et ont comparé leurs méthodes respectives d'observations, et plus particulièrement leur manière d'évaluer les fractions de seconde. On l'a fait en comparant le temps solaire et le temps sidéral. Le jour solaire est plus long d'environ quatre minutes que le jour sidéral. Par conséquent, une horloge sidérale avancera d'environ une seconde en six minutes sur une horloge solaire. Quantité de signaux ont été transmis de Jersey à Philadelphie, à des intervalles de dix secondes suivant les battements d'une horloge solaire, signaux exactement enregistrés à Philadelphie sur une horloge sidérale par le professeur Rondall Les mouvements avaient également été notés à Jersey sur une horloge sidérale. Ces signaux ont été continués pendant dix minutes, temps pendant lequel l'horloge sidérale s'est trouvée avoir gagné plus d'une seconde sur l'horloge solaire. Les signaux étant tous donnés d'après les battements d'une horloge solaire, les fractions de seconde estimées sur l'horloge sidérale vont continuellement augmentant et passent par tous les degrés possibles de valeur, en six minutes environ. Dans un période de six minutes, les battements des horloges doivent coïncider deux fois. Une oreille exercée peut juger de la *coïncidence des battements* avec une précision presque absolue. Ayant donc déterminé les instants pendant lesquels les battements coïncident ou se confondent, on peut aisément calculer quelle fraction doit avoir été estimée sur l'horloge sidérale à chaque signal donné sur l'horloge solaire. De cette façon on obtient l'erreur de chaque estimation de temps sur l'horloge sidérale. Les mêmes signaux ont ensuite été donnés à Philadelphie sur une horloge solaire et reçus à Jersey sur une horloge sidérale; le résultat de ces épreuves a été de faire découvrir une légère erreur dans l'estimation des fractions de seconde, erreur qui explique en partie, sinon entièrement, la différence remarquée dans les observations.

Une conclusion importante peut se déduire de ces expériences, à savoir qu'au moyen du télégraphe, *une horloge à New-York peut être comparée avec une autre horloge placée à une distance de deux cents milles, avec autant d'exactitude que si ces horloges étaient placées dans deux chambres contiguës*. Une autre conclusion qui paraît résulter de ces expériences, c'est que *le temps nécessaire pour que le fluide électrique aille de New-York à Washington et en revienne — c'est-à-dire parcoure une distance de quatre cent cinquante milles — est une si petite fraction de seconde, qu'elle échappe à l'appréciation de l'observateur le plus exercé.*

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE

Jeudi 11 *novembre* 1847. — (*Représentation n° 64.*)

BOQUILLON A LA RECHERCHE D'UN PÈRE,

vaudeville nouveau en 2 actes de MM. Bayard et Dumanoir.

La lettre de change,

opéra-comique en un acte, paroles de M. Planard, musique de M. B[illegible]

La Chanoinesse,

vaudeville en un acte de MM. Scribe et Francis Cornu.

ORDRE DU SPECTACLE:

1° La Chanoinesse. 2° Boquillon. 3° La Lettre de Change.

Au premier jour: la première représentation de *Robert B[illegible]* grand-opéra en trois actes et en six tableaux, paroles de *Alp. Royer* et *Gustave Vaëz*, musique de *Rossini*.

ANNONCES.

TE HUUR OF TE KOOP

een uitmuntend goed Huis, voorzien van onderscheidene kamers, [illegible] keuken, kelder, TUIN en groot ACHTERHUIS, met afzonderlijken gang, ook zeer geschikt tot woning, doch kunnende, naar verkiezing worden ingerigt tot Stal en Koetshuis. Dit huis hetwelk alles bevat wat tot eene fatsoenlijke woning vereischt wordt, en zich bijzonder onderscheidt door ruimen en aangenamen bouwtrant, is gelegen op een der fraaiste grachten van 's Gravenhage. Het kan reeds met 1. Januarij worden aanvaard, en er is tevens gelegenheid om daarbij over te nemen een nieuw AMEUBLEMENT van twee Salons. Te bevragen bij den Boekverkooper *A. J. van Weelden*, op het Hofspui, te 's Gravenhage.

Madame Ve BROCHARD de Par[is]

établie depuis peu en cette ville, et déjà connue avantageusement pour les nettoyages des Schales-satin, Plumes, Soieries et toute espèce de lainage, Cravates, Pantalons, Habits brodés ou galonnés, prévient les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance qu'elle a transferé son domicile, *Denneweg*, N° 92.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 9 Novembre.

		Int.	Cours 8 nov.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$53\frac{11}{16}$	$53\frac{11}{16}$
	Dito dito	3	64	$64\frac{1}{4}$
	Dito en liquidation	3	—	$64\frac{1}{2}$
	Dito dito	4	$83\frac{5}{16}$	$83\frac{5}{8}$
	Dito des Indes	4	—	$83\frac{1}{2}$
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$83\frac{1}{8}$
	Dito	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	—	$160\frac{7}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$103\frac{1}{4}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$102\frac{3}{4}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95
	Emprunt de 1840	4	—	86
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$85\frac{5}{8}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$14\frac{7}{8}$
	Dito	3	—	$29\frac{1}{2}$
	Coupons Ardoins		—	$10\frac{7}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f.	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	21

Bourse de Paris du 8 Novembre.

		Int.	Cours 7 nov.	Cours [illegible]
France	Cinq pour cent		—	115 70
	Trois pour cent		—	76 80
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—

Bourse d'Anvers du 9 Novembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $14\frac{5}{8}$. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours pendant la Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures). Ardouin $14\frac{5}{8}$ A. $\frac{11}{16}$ P.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat*.